

BUDGET PRIMITIF 2020

Rapport de présentation



**Conseil communautaire
du 28 janvier 2020**

SOMMAIRE

1	– LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2019.....	p 5
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2019	p 7
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	p 9
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3.1 - Les reversements aux communes	
	3.3.2 - La contribution au FPIC	
	3.3.3 - Les frais financiers	
	3.3.4 - Les ressources humaines	
	3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activité	
	3.3.6 - Les autres dépenses à caractère général	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	p 28
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	p 29
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES	p 30
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	p 31
8	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	p 32
9	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE.....	p 34
10	- L'INVESTISSEMENT	p 37
	10.1 - VUE D'ENSEMBLE : L'INVESTISSEMENT PAR BUDGETS ET PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.2 - SUR L'INVESTISSEMENT : LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2020	
	10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
11	- LA GESTION DE LA DETTE	p 47
12	- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (annexe).....	p 48
13	- LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION INFORMATION JEUNESSE (annexe)	p 50

1- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2020

Le budget 2020 de Vienne Condrieu Agglomération s'inscrit à la fois dans un contexte particulier, avec la prise de compétence eau potable dès le 1^{er} janvier puis les élections municipales et communautaires en mars, et dans la continuité de l'action mise en œuvre par l'Agglo.

Ainsi, conformément aux orientations arrêtées par le Conseil communautaire le 17 décembre dernier dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2020 est construit de manière à servir les quatre ambitions du projet d'agglomération et permettre la réalisation des objectifs et des actions qui en découlent.

Il respecte également la stratégie financière de l'Agglo, qui vise la stabilité fiscale et le maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mettre en œuvre les investissements répondant aux enjeux du territoire.

1° La stabilité fiscale

Dans l'objectif de tenir le cap fixé par le projet d'agglomération, consistant à « *se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité* », le budget a été élaboré cette année encore avec le préalable de la stabilité fiscale.

Il n'est donc pas prévu en 2020 d'augmentation des taux de fiscalité ni pour les ménages, ni pour les entreprises (hors décisions antérieurement prises en matière d'harmonisation des taux).

De même les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères adoptés en 2019 sont inchangés (hors harmonisation en cours pour la commune St-Romain en Gal), tout en assurant l'équilibre du budget de la gestion des déchets.

2° Le maintien à niveau de la capacité d'autofinancement

Les ambitions portant sur un territoire qui « cultive l'excellence » et « un haut niveau de service » supposent que l'agglomération puisse mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue pour équiper le territoire et développer son attractivité.

La condition de cette capacité d'investissement repose principalement sur le maintien à niveau de l'autofinancement.

Ici la notion d'épargne nette sur le budget principal (qui concentre aussi les besoins de financement des budgets annexes), est déterminante. Rappelons que l'épargne nette résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, une fois déduit le remboursement du capital de la dette.

Il a donc été recherché dans le fonctionnement 2020 du budget principal une augmentation des recettes réelles supérieure à celle des dépenses réelles. Ainsi les recettes prévues augmentent de 2 579 300 € par rapport à celles inscrites au BP 2019, alors que les dépenses sont en hausse de 2 318 300 €.

Ainsi :

- L'épargne brute sur le budget principal s'élève à 5 897 000 € contre 5 636 000 € au budget 2019, ce qui permet d'absorber la montée en charge du remboursement du capital de la dette ;
- L'épargne nette s'élève à 2 087 000 € contre 2 008 000 € au budget 2019.

Par une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement, l'agglomération maintient et améliore même son niveau d'autofinancement de l'investissement en 2020.

Avec un montant prévisionnel de 60 901 000 €, en hausse de 3,96% sur les crédits inscrits au BP 2019, les dépenses réelles de fonctionnement permettront la continuité d'action dans les compétences de la communauté d'agglomération et le respect des engagements pris dans les différents domaines d'intervention.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 66 798 000 €. Elles sont en progression de 4,02% par rapport à celles prévues 2019.

3° Un budget d'investissement qui se veut à la hauteur des enjeux du territoire

Au budget primitif 2020, les crédits de paiement mis en place pour l'investissement s'élèvent à 22 323 000 €, contre 20 972 000 € au budget primitif 2018 (budget principal + budgets annexes, hors opérations d'ordre).

Ils se décomposent entre :

- 14 461 000 € pour le budget principal,
- 7 862 000 € pour les budgets annexes.

L'augmentation par rapport à l'année précédente est essentiellement en lien avec la création des deux nouveaux budgets annexes consacrés à l'eau potable (1 546 000 € d'investissement) et au parc de stationnement de l'espace Saint-Germain (252 000 € de crédits d'études inscrits).

A périmètre constant, la prévision 2020 s'élève donc à 20 525 000 €, très proche de celle inscrite en 2019. Cela reflète une capacité d'investissement toujours soutenue, au service de projets qui s'inscrivent dans le droit fil du projet d'agglomération et pour la plupart dans la continuité d'actions déjà engagées.

Grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, le recours à l'emprunt reste maîtrisé. Il est prévu d'inscrire au maximum 10 737 000 € en 2020, tous budgets confondus, contre 10 181 000 € en 2019. Si l'on s'en tient au seul budget principal, le montant de l'emprunt est prévu en baisse : 7 649 000 € en 2020 contre 7 935 000 € en 2019.

Comme cela est développé dans le chapitre 10 du présent rapport, l'ensemble des domaines d'intervention est servi :

- L'économie et le tourisme,
- L'aménagement du territoire et la rénovation urbaine,
- Les transports et les déplacements,
- L'environnement et la gestion des déchets,
- La voirie communautaire et les infrastructures,
- L'assainissement, les eaux pluviales et les rivières,
- Les équipements sportifs,
- La petite enfance et le service de téléalarme,
- La politique de l'habitat,
- La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.

Les investissements budgétés portent à la fois sur :

- des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine,
- l'accompagnement des communes dans leurs projets urbains (PLU, voirie, réseaux, etc.),
- la poursuite d'opérations importantes pour l'avenir (acquisition de bus alimentés au GNV, conteneurs enterrés, création et réhabilitation de zones économiques, etc.),
- le démarrage d'opérations nouvelles favorables à l'attractivité du territoire, tant pour les résidents que pour les visiteurs (maison du festival de jazz, mise en œuvre du schéma touristique, extension de la halte fluviale, opération de climatisation des crèches, etc.).

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2020

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2020	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	66 968 000 €	19 269 000 €
BUDGET TRANSPORTS	11 530 000 €	1 555 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	566 600 €	1 290 000 €
ZONES ECONOMIQUES	1 309 500 €	1 261 000 €
ASSAINISSEMENT	7 487 000 €	5 047 000 €
BASE DE LOISIRS	191 300 €	137 000 €
EAU POTABLE	5 600 000 €	2 282 000 €
PARC STATIONNEMENT	0 €	252 000 €
S/TOTAL	93 652 400 €	31 093 000 €
TOTAL	124 745 400 €	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre le budget principal et les budgets annexes.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la communauté d'agglomération.

On constate pour 2020 une augmentation sensible, puisque les 124 745 400 € du BP 2020 sont à comparer aux 114 659 900 € du BP 2019. Cette croissance est due essentiellement aux deux nouveaux budgets annexes.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (suite)

L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGET

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	66 798 000 €	11 480 000 €	550 600 €	147 300 €	6 931 000 €	5 431 000 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	60 901 000 €	10 532 000 €	301 600 €	71 500 €	4 610 000 €	3 318 000 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	5 897 000 €	948 000 €	249 000 €	75 800 €	2 321 000 €	2 113 000 €
- Remboursement du capital de la dette	3 810 000 €	200 000 €	175 000 €	63 000 €	1 335 000 €	567 000 €
= Epargne nette	2 087 000 €	748 000 €	74 000 €	12 800 €	986 000 €	1 546 000 €

L'épargne est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et n'est donc pas présenté dans ce tableau.

3 –

LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	27 814 000 €	• Reversements aux communes	16 297 000 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	9 801 000 €	• Contribution FPIC	520 000 €
• Dotations de l'Etat	7 181 000 €	• Frais financiers	715 000 €
• TEOM	9 588 000 €	• Ressources humaines	20 122 400 €
• Attributions comp. négatives	146 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	21 623 300 €
<hr/>	<hr/>	• Autres dépenses à caractère général	1 623 300 €
S/Total recettes principales.....	54 530 000 €		
• Recettes des domaines d'activités	8 497 200 €		
• Autres remboursements	3 770 800 €		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
S/Total recettes réelles.....	66 798 000 €	S/Total dépenses réelles.....	60 901 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement	170 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	3 200 000 €
		• Op. d'ordre virement sect. invt.	2 867 000 €
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES.....	66 968 000 €	TOTAL DEPENSES.....	66 968 000 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 66 968 000 € contre 64 388 700 € en 2019.

Elles se décomposent entre :	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
- les recettes dites « principales »	53 556 000 €	54 530 000 €
- les recettes des domaines d'activités	8 291 700 €	8 497 200 €
- les remboursements de personnel et de frais des budgets annexes	2 371 000 €	3 770 800 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de recettes réelles	64 218 700 €	66 798 000 €
- les recettes d'ordre	170 000 €	170 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des recettes	64 388 700 €	66 968 000 €

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. les recettes « fiscales », avec :	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 830 000 €	10 968 000 €
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	5 780 000 €	5 796 000 €
- la taxe d'habitation (transférée des départements).....	8 727 000 €	9 000 000 €
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (transférée de la région)	42 000 €	43 000 €
- le produit additionnel au foncier non bâti.....	105 000 €	117 000 €
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).....	870 000 €	870 000 €
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).....	1 100 000 €	1 020 000 €

Pour les recettes fiscales (transférées suite à la réforme de la TP), les hypothèses ont été retenues de façon prudentielle en prenant pour appui l'évolution constatée en 2019 :

Une croissance des bases de 2,6% sur la cotisation foncière des entreprises, identique à celle constatée l'année précédente.

Une croissance des bases de 3 % sur la taxe d'habitation, légèrement inférieure à l'évolution constatée en 2019.

Pour la CVAE acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 000 €, l'hypothèse est celle de la stabilité, avec un produit prévisionnel égal au montant perçu en 2019.

Pour la taxe sur les surfaces commerciales, après une hausse en 2018 et une baisse en 2019, il est proposé d'inscrire un montant équivalent au produit encaissé en 2019.

Les autres taxes sont également estimées stables par rapport au produit perçu l'année précédente.

2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 9 801 000 €.

Portées par la communauté d'agglomération (en recette comme en dépense) pour l'ensemble des 30 communes, les dotations de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle comprennent le FNGIR (5 833 000 €) et la DCRTTP (3 118 000 €). Le FNGIR est estimé au même niveau qu'en 2019 et la DCRTTP en baisse de 2,7%.

A ces dotations s'ajoutent les allocations destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur les différentes taxes locales (850 000 €). Elles sont estimées stables par rapport au produit perçu en 2019, mais nettement supérieures à la prévision de cette même année, car elles intègrent désormais la compensation de l'exonération de cotisation minimum de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 5 000 €.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 181 000 € en 2020 contre 7 175 000 € prévus en 2019.

Cette stabilité d'ensemble masque des évolutions différentes :

- la dotation d'intercommunalité(964 000 €) est estimée en hausse de 10% par rapport au montant perçu en 2019, soit le maximum annuel prévu par la loi (hors effet dû à l'augmentation de la population) tant que la dotation n'a pas atteint 14 € par habitant ;
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU (6 217 000 €) est prévue en baisse de 2,5% par rapport au montant perçu en 2019.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 9 588 000 € en 2020 contre 9 160 000 € prévus en 2019.

Il est estimé avec une croissance des bases de 3% et sans augmentation des taux d'imposition. L'objectif est d'équilibrer le coût du service, comme les années précédentes.

5. Les attributions de compensation négatives

Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, après évaluation des transferts de charges par la CLECT. Elles s'élèvent à 146 000 €, en légère diminution suite à l'actualisation réalisée en 2019.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
- Economie et tourisme.....	164 800 €	180 000 €
- Emploi, formation, insertion.....	343 700 €	398 000 €
- Aménagement urbain et habitat	94 400 €	94 400 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	216 700 €	281 000 €
- Petite enfance	4 493 300 €	4 598 300 €
- Jeunesse	85 000 €	95 000 €
- Service de téléalarme.....	810 000 €	830 000 €
- Politiques territoriales	38 000 €	38 000 €
- Equipements sportifs.....	132 500 €	130 000 €
- Piscines	245 500 €	242 000 €
- Environnement et nature	0 €	65 500 €
- Gestion des déchets.....	1 667 800 €	1 545 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	8 291 700 €	8 497 200 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 avec la présentation des dépenses par domaine d'activités.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 66 968 000 € en 2020 contre 64 388 700 € en 2019.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
- les reversements aux communes	15 449 000 €	16 297 000 €
- la contribution au FPIC	590 000 €	520 000 €
- les frais financiers	774 000 €	715 000 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	18 577 300 €	20 122 400 €
- les dépenses des domaines d'activités	21 360 640 €	21 623 300 €
- les autres dépenses à caractère général	1 831 760 €	1 623 300 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de dépenses réelles	58 582 700 €	60 901 000 €
- les opérations d'ordre	5 806 000 €	6 067 000 €
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	64 388 700 €	66 968 000 €

3.3.1 - Les reversements aux communes

L'enveloppe de 16 297 000 € (contre 15 449 000 € en 2019) est constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes.

Le montant prévu en 2020 est issu des évaluations réalisées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de ses réunions du 19 juin 2018 et du 18 octobre 2019, arrêtées par le Conseil communautaire respectivement le 27 juin 2018 et le 5 novembre 2019.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation a été réalisé en tenant compte des objectifs suivants :

- La neutralité budgétaire pour les communes dans le passage en FPU,
- Le respect et la pérennisation des mécanismes de solidarité mis en place antérieurement par les deux intercommunalités.

3.3.2 - La contribution au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2020 a été évaluée à 520 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2019 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour 2020.

3.3.3 - Les frais financiers

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2020 et emprunts nouveaux mobilisables en 2020), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

La prévision pour 2020 s'élève à 715 000 € contre 774 000 € en 2019.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3.3.4 - Les dépenses liées aux ressources humaines

Les dépenses liées au personnel s'élèvent globalement à 20 122 400 € en 2020 contre 18 577 300 € en 2019.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- la rémunération du personnel proprement dit 19 470 000 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel 652 400 €

La masse salariale du personnel connaît ainsi une évolution « brute » de + 8,7% (+ 1 564 000 €).

L'essentiel de cette hausse (soit 902 000 €) relève de la prise de compétence eau potable, au titre de laquelle Vienne Condrieu Agglomération va intégrer dans ses effectifs une vingtaine d'agents de la régie des eaux de Vienne. Les frais de personnel afférents seront remboursés au budget principal par le budget annexe de l'eau potable.

Si on déduit ce remboursement de traitement et ceux des autres budgets annexes, l'évolution de la masse salariale propre au budget principal est de + 3,5% (+ 562 000 €).

La plus grande part de cette augmentation (soit 385 000 €) porte sur le secteur de la petite enfance et s'explique par différents facteurs : l'impact des décrets qui ont requalifié les éducateurs de jeunes enfants en catégorie A, l'ouverture de la micro-crèche de Moidieu-Détourbe et les quelques créations de postes décidées en 2019 pour respecter les taux d'encadrement.

En ce qui concerne les « autres dépenses centralisées liées au personnel », elles sont constituées par le budget de la formation (108 500 €), les prestations relatives à la politique sociale du personnel (440 000 €) et des dépenses diverses pour 103 900 € (médecine du travail, charges liées au personnel handicapé, annonces – insertions, indemnités des régisseurs, plan de déplacement d'administration, etc.).

3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activités

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

Ces dépenses sont explicitées en détail dans les pages suivantes :

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
- Economie, tourisme, Jazz à Vienne.....	1 914 320 €	2 076 100 €
- Subventions d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et zones éco.....	226 100 €	236 900 €
- Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu	137 800 €	137 800 €
- Emploi, formation, insertion.....	633 400 €	631 000 €
- Aménagement du territoire.....	389 700 €	387 100 €
- Politique de l'habitat	568 100 €	544 500 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	507 900 €	586 000 €
- Petite enfance	1 379 100 €	1 172 400 €
- Jeunesse	54 000 €	46 000 €
- Service de téléalarme.....	147 000 €	156 000 €
- Politiques territoriales	175 900 €	170 400 €
- Voirie communautaire	1 723 850 €	1 704 800 €
- Eaux pluviales et rivières	720 000 €	739 000 €
- Equipements sportifs.....	507 100 €	513 600 €
- Piscines	559 700 €	562 200 €
- Subvention d'équilibre au budget des transports.....	1 120 000 €	1 120 000 €
- Environnement, nature, plan climat.....	256 000 €	262 000 €
- Gestion des déchets.....	7 084 570 €	7 266 000 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques.....	374 400 €	397 500 €
- Soutien aux événements intercommunaux	76 000 €	76 000 €
- Fourrière animale	45 700 €	78 000 €
- Contribution au service incendie	2 760 000 €	2 760 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	21 360 640 €	21 623 300 €

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Dans cette présentation détaillée, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 076 100 € (contre 1 914 320 € en 2019).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique318 900 €
- Développement touristique1 108 700 €
- Soutien à Jazz à Vienne648 500 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (110 000 €), les moyens d'action pour le soutien au développement du commerce (72 500 €), une enveloppe dédiée à la promotion économique (30 000 €), ainsi que les charges de gestion de l'espace Saint Germain (20 000 €) et de fonctionnement du service (9 500 €).

Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (30 000 €), les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (5 000 €), les crédits relatifs à l'opération « Un fruit à la récré » (30 000 €) et l'adhésion au GIP administrant le fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (1 900 €). Des crédits sont également inscrits pour un éventuel soutien aux exploitants touchés par la réforme des zones défavorisées (10 000 €).

Pour le tourisme, un effort important est consenti dès 2020 pour la mise en œuvre du nouveau schéma de développement touristique, notamment via l'Office de tourisme, en tant qu'acteur majeur de ce schéma. La subvention attribuée s'élève ainsi à 906 200 € contre 750 000 € en 2019. D'autres crédits sont inscrits en gestion directe par l'Agglo au titre du schéma, à hauteur de 10 000 €.

A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (162 000 €) et de la part additionnelle au département (18 000 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (7 500 €). Des crédits sont également inscrits pour soutenir l'association Vitis Vienna (5 000 €).

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération à l'EPIC (645 500 €), à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (3 000 €).

Les recettes s'élèvent à 180 000 €, il s'agit pour l'essentiel du produit de la taxe de séjour.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 631 000 € en 2020 (contre 633 400 € en 2019).

Avec trois thématiques :

- L'emploi / formation 194 000 €
- L'insertion des publics en difficulté..... 437 000 €

Sur l'emploi – formation, l'essentiel porte sur :

- les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 110 000 € et Rhône Sud : 29 000 €),
- le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (30 000 €),
- l'appel à projet sur l'Economie Sociale et Solidaire en partenariat avec le département de l'Isère (5 000 €),
- diverses cotisations et dépenses de gestion (5 000 €).

Par ailleurs, de nouveaux crédits sont prévus cette année pour l'appui à la définition de la nouvelle stratégie emploi-insertion de l'Agglo et la rédaction du nouveau protocole du PLIE (15 000 €).

S'agissant de l'insertion des publics en difficulté, il s'agit :

- des marchés de prestation des référents de parcours du PLIE (340 000 €),
- du nouveau marché d'intercesseur emploi/entreprise sur l'ensemble du territoire (68 000 €),
- du nouveau marché actions collectives et aides individuelles (20 000 €)
- de crédits pour un diagnostic sur les problématiques de mobilité pour accéder à l'emploi (3 000 €),
- des moyens de maintenance informatique (6 000 €).

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 398 000 €. Il s'agit du financement du PLIE par le Fonds Social Européen (291 000 €), par les départements de l'Isère et du Rhône (77 000 €) et par l'Etat (30 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 387 100 € en 2020 (contre 389 700 € en 2019).

Avec les thématiques suivantes :

- La planification urbaine18 000 €
- Les participations à des structures extérieures de planification325 000 €
- Les charges de gestion de nos réserves foncières.....16 000 €
- Les moyens d'exploitation du SIG.....21 000 €
- Les charges relatives au portage foncier pour les communes.....2 100 €
- Les dépenses diverses.....5 000 €

La planification urbaine comprend les honoraires de la consultation architecturale (17 000 €) et la cotisation au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

Concernant les structures extérieures de planification, l'essentiel porte sur notre participation au SCOT des Rives du Rhône (225 000 €). Le montant comprend également nos cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (7 000 €), au Centre d'Echanges et de Ressources Foncières Rhône-Alpes (4 000 €), à la SAFER (3 000 €) et l'adhésion au Parc du Pilat (31 000 €). A cela s'ajoute une dotation de 50 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme.

Les charges de gestion des réserves foncières portent sur le foncier (impôts 9 100 € et frais de gestion 1 000 €), les interventions de maintenance (7 200 €) et les fluides (800 €).

Les recettes s'élèvent à 11 400 €. On y trouve essentiellement les redevances d'occupation du domaine public, les frais de portage foncier et une subvention du CAUE.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 544 500 € en 2020 (contre 568 100 € en 2019).

Avec les thématiques suivantes :

- la politique intercommunale de l'habitat 80 000 €
- le CLH 57 000 €
- le suivi animation de l'OPAH..... 115 000 €
- la convention Soliha (amélioration habitat rive droite) 14 500 €
- l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage 278 000 €

Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat portent essentiellement sur les études à engager pour faire le bilan et l'évaluation des deux PLH en cours et commencer l'élaboration d'un nouveau PLH (71 500 €). Les dépenses incluent également notre cotisation à l'ADIL (8 500 €).

Concernant le Contrat Local de l'Habitat (CLH), les dépenses portent sur la subvention à RIVHAJ (45 000 €), et l'accompagnement visant à élaborer le plan partenarial de gestion de la demande sociale (12 000 €).

Les recettes s'élèvent à 80 000 €, il s'agit des aides à l'ingénierie de l'ANAH.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 586 000 € en 2020 (contre 507 900 € en 2019).

Avec les thématiques suivantes :

- Le contrat de ville	305 000 €
- La réussite éducative	107 000 €
- L'atelier de santé ville / conseil local de santé mentale	30 000 €
- La prévention / sécurité	105 000 €
- Le relais Oxyjeunes	11 000 €
- L'animation du fonds de participation des habitants	3 000 €
- Les dépenses diverses	14 000 €
- La participation NPRU Vallée de Gère	11 000 €

Concernant le contrat de ville, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (250 000 €) et sur l'aide à l'ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

Le budget alloué au programme de réussite éducative est composé essentiellement d'honoraires parcours individuels (93 500 €), auxquels s'ajoutent le financement des ateliers (11 500 €) et les frais de formation des acteurs (2 000 €).

En matière de santé, le budget 2020 prévoit des crédits nouveaux pour la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération (26 000 €).

Sur la prévention et la sécurité, nous avons les subventions habituelles aux associations Trait d'Union (21 500 €) et France Victimes 38 APRESS (45 000 €). En 2020, cette dernière bénéficie d'une autre subvention de 38 500 € portant sur la création d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, comprenant la participation propre de l'Agglo (15 000 €) et celle des communes (23 500 €).

Les dépenses diverses se composent essentiellement de la subvention aux collèges (11 000 €), à laquelle s'ajoute la cotisation à Labo Cité, anciennement Centre de ressources pour le développement social urbain (3 000 €).

Les recettes s'élèvent à 281 000 €. Elles portent sur le financement de la réussite éducative par l'Etat, la région et la CAF (167 000 €, y compris le remboursement des suivis de parcours hors QPV par la commune de Chasse-sur-Rhône), le financement par l'Etat du relais Oxyjeunes (12 000 €), de l'équipe projet Contrat de Ville (10 000 €) et du poste de coordonnateur de l'Atelier Santé Ville (36 000 €). Elles incluent également les contributions du CCAS de Vienne, de l'OPAC 38 et du département de l'Isère à la politique de santé (4 000 €), ainsi que la participation des communes au poste d'intervenant social (23 000 €). Enfin, des financements de la Caisse des Dépôts et Consignations sont attendus dans le cadre des programmes ANRU/NPNRU (29 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 172 400 € en 2020 (contre 1 379 100 € en 2019).

Avec les thématiques suivantes :

- le fonctionnement des structures d'accueil	917 800 €
- les dépenses décentralisées	73 600 €
- les ludothèques	181 000 €

Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct de 14 établissements d'accueil de jeunes enfants, dont une nouvelle micro-crèche à Moidieu-Détourbe, de 3 haltes garderies, de 9 relais d'assistantes maternelles et d'1 lieu d'accueil parents-enfants. Le budget de fonctionnement de ces structures s'élève à 917 800 €.

Les dépenses décentralisées regroupent la mise à disposition de la psychomotricienne (23 000 €), des honoraires pour l'analyse de la pratique et les projets transversaux (40 000 €) et diverses fournitures et prestations (10 600 €).

En ce qui concerne **les ludothèques**, il s'agit de participations auprès de la commune de Pont-Evêque (50 500 €) et de la MJC de Vienne (130 500 €, y compris le développement des ludomobiles).

La diminution des dépenses par rapport à 2019 s'explique essentiellement par la restitution aux communes de l'ex-CCRC de la compétence relative aux accueils de loisirs 3/6 ans et l'arrêt du remboursement à la ville de Vienne pour le service de remplacement, qui a été internalisé.

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent à 4 598 300 € en 2020 avec la ventilation suivante :

- participation des usagers	958 700 €
- participation de la CAF (PSU)	3 496 100 €
- financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse	143 500 €

LE SERVICE JEUNESSE

En 2020, la compétence jeunesse est restituée aux communes de l'ex-CCRC. Néanmoins, un service commun « Animation et information jeunesse » porté par Vienne Condrieu Agglomération est créé pour mettre en œuvre cette compétence. Les crédits consacrés à ce service figurent donc au budget principal de l'Agglo.

Ainsi, les crédits directs de fonctionnement hors personnel dédiés à l'activité du service commun animation et information jeunesse s'élèvent à 46 000 €.

Le budget consolidé de ce service commun, incluant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses de personnel et les dépenses ventilées, ainsi que l'ensemble des recettes du service, est détaillé dans une annexe en pages 50 et 51 du présent document.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 156 000 € en 2020 (contre 147 000 € en 2019).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (18 000 €), de la convention avec le SDIS (122 000 €) et de la maintenance informatique (16 000 €).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (830 000 €).

LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 170 400 € en 2020 (contre 175 900 € en 2019).

Avec la ventilation suivante :

- Participation au Pôle Métropolitain120 000 €
- Actions en résonance aux évènements culturels métropolitains ... 15 000 €
- Dépenses diverses (dont le Jazz Day).....10 400 €
- Moyens pour le Conseil de développement.....6 000 €
- Moyens des services du PSDT19 000 €

S'agissant de notre participation au Pôle Métropolitain, celle-ci est stable par rapport à 2019. Elle est également à minorer du remboursement en recettes des personnels mis conventionnellement à disposition du pôle (38 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie en 2020 sont de 1 704 800 € (contre 1 723 850 € en 2019).

Avec les thématiques suivantes :

- les interventions directes de l'agglomération sur la voirie.....466 800 €
- les conventions de gestion avec les communes.....1 033 000 €
- les dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques162 000 €
- les autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.).....43 000 €

Pour **les interventions directes** de l'agglomération sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dits (271 000 €), l'élimination des déchets de voirie (110 000 €), diverses dépenses de gestion (42 000 €) et l'entretien de la Via Rhôna (43 800 €).

LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 739 000 € en 2020 (contre 720 000 € en 2019).

Avec deux volets :

- les eaux pluviales 315 000 €
- les rivières 424 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la plus grosse somme concerne la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires (238 000 €). A cela s'ajoutent une dotation de 55 000 € pour l'entretien des réseaux séparatifs et la participation de 22 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et St-Romain-en-Gier.

Sur les rivières, nous avons les contributions au nouveau syndicat de rivières SIRRA dont le périmètre a évolué (411 000 €) et au syndicat du Gier Rhodanien (13 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 513 600 € en 2020 (contre 507 100 € en 2019).

Elles concernent **les charges** d'eau, d'électricité, de fuel, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 6 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir, du boulodrome et du ponton de l'île Barlet, pour un montant de 462 600 €.

A cela s'ajoutent **des participations** versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard et le remboursement aux collèges du transport des élèves vers les stades et les piscines (51 000 €).

Les recettes s'élèvent à 130 000 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 562 200 € en 2020 (contre 559 700 € en 2019).

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal.....	386 000 €
- Piscine d'Eyzin-Pinet.....	50 900 €
- Participations et dépenses diverses.....	125 300 €

Les dépenses d'exploitation des piscines portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance et diverses autres dépenses de gestion.

Les participations concernent le remboursement à la piscine de Loire sur Rhône de l'accès des scolaires de la commune de Chasse sur Rhône (16 000 €) et le remboursement aux communes des frais liés à la pratique de la natation des scolaires (102 000 €).

Les recettes des piscines s'élèvent à 242 000 € avec pour l'essentiel le produit des entrées (221 000 €), mais aussi les locations (5 000 €) et autres produits d'exploitation (16 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement, hors dépenses de personnel, de la gestion des déchets s'élèvent à 7 266 000 € en 2020 (contre 7 084 570 € en 2019).

Avec la ventilation suivante :

- Marchés de collecte des ordures ménagères	1 200 000 €
- Transfert et traitement des ordures ménagères.....	2 526 000 €
- Marchés de collecte en porte à porte emballages et du papier	457 000 €
- Tri des emballages et du papier	202 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire des emballages	205 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du papier	53 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du verre	126 000 €
- Collecte des marchés forains de Vienne	60 000 €
- Collecte des cartons des professionnels.....	7 000 €
- Gestion des déchèteries	1 970 000 €
- Entretien des bacs et points d'apport volontaire	110 000 €
- Gestion des véhicules de collecte en régie.....	225 000 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique	108 000 €
- Dépenses diverses de gestion	17 000 €

Les recettes d'exploitation de la gestion des déchets (hors fiscalité) s'élèvent à 1 545 000 € avec la décomposition suivante :

- redevances spéciales	417 000 €
- revente des matériaux.....	315 000 €
- participations des éco des organismes.....	813 000 €

Le budget global de la gestion des déchets et son financement est explicité dans la présentation annexée pages 48 et 49 du présent rapport.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'ENVIRONNEMENT, LA NATURE, LE PLAN CLIMAT

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 262 000 € en 2020 (contre 256 000 € en 2019).

Avec la ventilation suivante :

- charte forestière	16 000 €
- lutte contre l'ambroisie	36 000 €
- surveillance de la qualité de l'air	17 000 €
- plan climat air énergie territorial (PCAET).....	143 600 €
- participations et subventions.....	43 000 €
- charges de gestion courante.....	6 400 €

S'agissant du PCAET, l'enveloppe comprend notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme TEPOS pour la phase 2 (21 000 €), la mission confiée à l'Agence d'urbanisme pour l'accompagnement du PCAET (57 000 €), la convention de partenariat avec l'ADEIR sur le projet Greencycle en faveur de l'économie circulaire (8 600 €), le soutien aux projets de « Centrales villageoises » de production d'électricité (5 000 €), la convention espace info énergie et accompagnement du territoire avec l'AGEDEN et ALTE 69 (46 000 €) et la convention de partenariat avec l'agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA-EE) sur la démarche TEPOS (6 000 €).

La lutte contre l'ambroisie se partage entre la convention avec la Chambre d'agriculture (20 000 €) et des actions sur le terrain (16 000 €).

Les participations et subventions comprennent notamment le versement à la commune de Saint-Romain-en-Gal dans le cadre de la convention pour l'entretien de l'île Barlet (10 000 €) et la subvention au CONIB (25 000 €).

Les recettes s'élèvent à 65 500 €. Elles sont constituées du solde de la subvention ADEME prévue dans la convention TEPOS (45 000 €) et d'un financement européen dans le cadre du projet Greencycle (20 000 €).

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 397 500 € en 2020 (contre 374 400 € en 2019).

Avec la ventilation suivante :

- la maintenance et la gestion des bâtiments administratifs et techniques	198 500 €
- la gestion du parc de véhicules	183 800 €
- les autres moyens de service divers	15 200 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques.

Les autres moyens sont constitués essentiellement des frais d'annonce des marchés transversaux passés par le service de la commande publique.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 76 000 € en 2020 (idem en 2019).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Été et la course de l'Ecureuil.

LE FINANCEMENT DES FOURRIERES ANIMALES

Le financement des fourrières animales est de 78 000 € en 2020 (contre 45 700 € en 2019), dont 72 000 € au titre de la convention avec la SPA de Brignais et 6 000 € de soutien au refuge de Gerbey.

Le coût par habitant dans le cadre de la convention avec la SPA passe 0,45 € en 2019 à 0,80 € en 2020.

LA CONTRIBUTION AU SERVICE INCENDIE

Elle s'élève à 2 760 000 € en 2020 (idem en 2019), dont :

- | | |
|---------------|-------------|
| - SDIS Isère | 2 435 000 € |
| - SDMIS Rhône | 325 000 € |

3.3.6 - LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 623 300 € (contre 1 747 360 € en 2019).

On trouve ici :

- l'administration générale et les autres dépenses centralisées	454 000 €
- l'assemblée communautaire	398 000 €
- la communication	341 450 €
- l'informatique et le système d'information	429 850 €

Dans les dépenses d'administration générale on trouve les assurances (221 500 €) et des charges diverses centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impression, etc.). Dans ce domaine, des économies de gestion sont réalisées en 2020, notamment grâce au nouveau contrat d'assurance du personnel.

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que la cotisation patronale afférente) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus).

Le budget de la communication se décompose en 2 parties :

- la communication institutionnelle (216 500 € en 2020 contre 221 500 € en 2019) qui comprend le magazine Agglo Mag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou événements d'ordre institutionnel,
- la communication liée aux actions dans les différents domaines de compétence de Vienne Condrieu Agglomération (124 950 € en 2020 contre 103 500 € en 2019).

Le budget de fonctionnement de l'informatique est de 429 850 € en 2020 (contre 376 600 € en 2019). Il s'agit à la fois des dépenses de maintenance des postes et du réseau, des licences, des copieurs et des dépenses de télécommunications. La hausse prévue en 2020 est essentiellement liée au développement de l'informatique dans les écoles et à la modernisation de l'équipement réseau d'Antarès.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - La base de loisirs de Condrieu

8 - L'assainissement

9 – L'eau potable

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement transport	4 560 000 €	• Financement DSP transports urbains	6 725 000 €
• Financement transports scolaires	5 722 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	128 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	16 000 €	• Transports scolaires (lignes interurbaines)	3 067 500 €
• Recettes exploitation diverses	62 000 €	• Modes doux de déplacement	98 300 €
• Subventions équilibre du budget principal	1 120 000 €	• Intermodalité des transports	57 000 €
		• Fonctionnement du service	427 700 €
		• Frais financiers	28 500 €
S/Total recettes réelles.....	11 480 000 €	S/Total dépenses réelles.....	10 532 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	50 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	998 000 €
TOTAL RECETTES.....	11 530 000 €	TOTAL DEPENSES.....	11 530 000 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- les participations des départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- quelques recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal

Le budget des transports et déplacements s'élève à 11 530 000 € (contre 11 260 000 € en 2019). Cette évolution est essentiellement liée aux actualisations annuelles des compensations (DSP) et des prix (marchés). Rappelons toutefois que la mise en place de lignes de transport à la demande sur la Région de Condrieu est intervenue à la rentrée 2019 et que ce service fonctionnera donc pour la première fois en année pleine en 2020.

Grâce à la bonne tenue des recettes fiscales, notamment du produit du versement transport, la construction de ce budget annexe est à nouveau réalisée sans augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	356 160 €	• Charges de gestion à caractère général	285 900 €
• Produits exceptionnels	6 000 €	• Charges exceptionnelles	8 400 €
• Subvention équilibre du budget principal	188 440 €	• Intérêts de la dette	7 300 €
S/Total recettes réelles.....	550 600 €	S/Total dépenses réelles.....	301 600 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	16 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	265 000 €
		• Op. d'ordre virement	0 €
TOTAL RECETTES.....	566 600 €	TOTAL DEPENSES.....	566 600 €

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de Saint-Germain à Vienne : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, pépinière Antarès, site ex-EDF rue Denfert Rochereau,
- du site « Clé du Rhône » sur la zone du Trye à Saint-Romain-en-Gal.

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	751 000 €	• Etudes, travaux et acquisitions foncières	510 000 €
• Subvention équilibre budget principal	48 500 €	• Taxes foncières	48 500 €
S/Total Recettes réelles.....	799 000 €	S/Total Dépenses réelles.....	558 500 €
• Op. d'ordre entrées de stock	510 000 €	• Op. d'ordre sorties de stock	751 000 €
TOTAL RECETTES.....	1 309 500 €	TOTAL DEPENSES.....	1 309 500 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2020, ce budget prévoit 510 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit :

- Espace Saint-Germain 5 000 €
- Zone de la Noyerée à Luzinay 10 000 €
- Zone du Rocher à Estrablin 25 000 €
- Zone de Monplaisir à Pont-Evêque 10 000 €
- Zone du Plateau à Trèves 450 000 €
- Zone du Chalet à Echaldas 10 000 €

L'ensemble est financé par des cessions de terrains et une subvention d'équilibre en provenance du budget principal, qui couvre les dépenses non prises en compte dans les variations de stocks.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	9 500 €	• Charges de gestion à caractère général	47 800 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	137 800 €	• Intérêts de la dette	23 700 €
S/Total recettes réelles.....	147 300 €	S/Total dépenses réelles.....	71 500 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	44 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	88 800 €
		• Op. d'ordre virement	31 000 €
TOTAL RECETTES.....	191 300 €	TOTAL DEPENSES.....	191 300 €

Ce budget annexe, créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public.

Il est stable par rapport au budget de l'année précédente.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	4 785 000 €	• Charges de gestion à caractère général	2 296 500 €
• Produit redevance assainissement non collectif	70 000 €	• Dépenses de personnel	1 441 000 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	650 000 €	• Autres charges de gestion courante	252 000 €
• Redevance rejets non domestiques	264 000 €	• Intérêts de la dette	530 500 €
• Subventions Agence de l'eau	243 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	90 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	18 000 €		
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	238 000 €		
• Vente de gaz (STEP)	150 000 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette	363 000 €		
• Indemnisation suite à sinistre STEP	150 000 €		
S/Total recettes réelles.....	6 931 000 €	S/Total dépenses réelles.....	4 610 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	556 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 624 000 €
		• Op. d'ordre virement	253 000 €
TOTAL RECETTES.....	7 487 000 €	TOTAL DEPENSES.....	7 487 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujéti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération.

Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent par conséquent pas dans le budget assainissement.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT (suite)

Le budget 2020 de l'assainissement se situe en continuité par rapport à celui de 2019. Il ne peut toutefois lui être parfaitement comparé, dans le sens où une réorganisation des services a été prévue pour mettre en place la direction du cycle de l'eau regroupant avec l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières. Par ailleurs, ce budget intègre également les conséquences du passage en affermage des communes de Les Haies, Longes, Trèves et Tupin-et-Semons, gérées auparavant en régie, suite à la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020 du nouveau contrat de délégation de service public dit « DSP Ouest ».

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de relever les points suivants :

- Les recettes de la redevance d'assainissement collectif sont en augmentation de 17 000 €, ce qui s'explique d'une part par la prise en compte des tarifs de l'assainissement votés pour l'année 2020 et d'autre part par l'impact du passage en affermage des communes de Les Haies, Longes, Trèves et Tupin-et-Semons.
- Suite au sinistre subi sur le méthaniseur de la STEP, les recettes issues de la vente de biométhane sont estimées à 150 000 € pour 2020 contre 300 000 € en 2019. En revanche, les pertes d'exploitation liées au sinistre étant prises en charge par l'assurance, une indemnité de 150 000 € est prévue en recettes.
- Les subventions de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau : les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont stables, après deux années de baisse consécutives en 2018 et 2019.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il convient en premier lieu de faire un point sur la mise en place de la direction du cycle de l'eau. En effet, seul le service de l'eau de la Ville de Vienne était géré en régie et disposait de son propre personnel qui a été transféré à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'Agglo. Compte tenu de l'augmentation du périmètre d'intervention, un certain nombre d'embauches ont été prévues et intégrées dans le budget 2020 :

- o Un comptable en charge du budget eau potable : aucun poste correspondant n'est transféré,
- o Un technicien maîtrise d'ouvrage études et travaux, afin d'étoffer l'équipe existante (3 techniciens) déjà en charge de l'assainissement sur l'ensemble de l'agglo,
- o Un technicien en charge du contrôle des branchements d'assainissement et d'eau potable,
- o Un technicien en charge de la sécurisation de la ressource en eau : il s'agit d'un enjeu stratégique pour le territoire de l'Agglo.

Par ailleurs, compte tenu de l'organigramme cible de la future direction, un certain nombre de fonctions (direction, maîtrise d'ouvrage, gestion clientèle, releveurs) font l'objet d'une ventilation comptable entre le budget de l'eau potable et celui de l'assainissement.

Les points suivants sont à remarquer :

- Les charges de gestion à caractère général sont en augmentation de 69 000 €. Cette augmentation s'explique notamment une hausse prévue des dépenses d'électricité (+ 56 000 €).
- Les charges de personnel s'établissent à 1 441 000 € et intègrent l'impact de la mise en place de la direction du cycle de l'eau.
- Les charges financières sont en diminution de 58 000 €, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit par le budget assainissement depuis 2018, celui-ci est sur une trajectoire de désendettement.
- Les dotations aux amortissements sont stables. Elles intègrent en effet l'amortissement des travaux d'extension de la station d'épuration de Vienne Sud. Concernant ce poste de dépense, il convient de rappeler que la norme comptable s'appliquant au budget assainissement impose d'amortir toutes les dépenses d'investissement.

9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'eau potable se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 406 000 €	• Charges de gestion à caractère général	829 000 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	180 000 €	• Dépenses de personnel	926 000 €
• Autres taxes et redevances	80 000 €	• Autres charges de gestion courante	375 000 €
• Facturation travaux en régie	50 000 €	• Intérêts de la dette	277 000 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	243 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	204 000 €
• Remboursements de frais	8 000 €	• Atténuation de produits	707 000 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	464 000 €		
S/Total recettes réelles.....	5 431 000 €	S/Total dépenses réelles.....	3 318 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	169 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 090 000 €
		• Op. d'ordre virement	1 192 000 €
TOTAL RECETTES.....	5 600 000 €	TOTAL DEPENSES.....	5 600 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'eau potable. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Le budget 2020 de l'eau potable est le résultat de la fusion des budgets eau potable des collectivités compétentes sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération avant le 1er janvier 2020. Il consolide ainsi les budgets :

- Des communes compétentes en eau potable : Ampuis-bas, Chasse sur Rhône, Condrieu-bas, les Côtes d'Arey, Jardin, Loire-sur-Rhône-bas, Pont-Evêque, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-bas, Tupin-et-Semons-bas, Vienne.
- Des syndicats dissous suite à la prise de compétence :
 - o SIE de Saint Romain en Gal- Sainte Colombe,
 - o SIE du Nord de Vienne (Chuzelles, Serpaize, Seyssuel, Villette-de-Vienne, nord de Vienne)
 - o SIE de l'Amballon (Estrablin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe, Meyssiez)

Il convient de rappeler également que les syndicats suivants sont maintenus :

- Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Longes, Trèves, les Haies, Echaldas, Saint-Romain-en-Gier, Ampuis-haut, Condrieu-haut, Loire-sur-Rhône-haut, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-haut
- Syndicat de Chonas Saint-Prim Saint-Clair (Chonas-l'Amballon)
- Syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier
- Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes (Reventin-Vaugris, Chonas-l'Amballon)

Les communes situées sur ces syndicats n'apparaissent donc pas dans le budget eau potable.

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des redevances eau potable : ces dernières s'élèvent à 4 406 000 €. Le montant budgété a été estimé de façon prudentielle sur la base des montants perçus par les collectivités compétentes lors des années précédentes. Il convient de rappeler que conformément aux orientations prises, aucune modification tarifaire n'est prévue pour l'année 2020.
- Les recettes issues de conventions de vente d'eau à d'autres collectivités : 180 000 €. Il s'agit principalement des recettes issues des conventions de vente d'eau conclues entre la ville de Vienne et le SIE de Saint Romain-Sainte Colombe, la commune de Jardin, la commune des Côtes-d'Arey et le SIE de l'Amballon ; ainsi qu'entre la commune d'Ampuis et les communes de Condrieu, Tupin-et-Semons et Saint-Cyr-sur-le-Rhône. Dans le cadre du transfert, ces conventions sont maintenues et transférées à Vienne Condrieu Agglomération.
- Les recettes issues des travaux réalisées par la régie des eaux de Vienne (frais de branchement, extension de réseaux) : 50 000 €
- Les redevances pour le prélèvement sur les ventes d'eau : 80 000 €.
- Les prélèvements faits pour le compte de l'Agence de l'eau : 707 000 €. Il s'agit des prélèvements des redevances pollution et pour la modernisation des réseaux de collecte faits par la régie des eaux de Vienne pour le compte de l'Agence de l'eau et reversées ensuite à cette dernière. Il s'agit donc d'une opération budgétairement neutre.

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les dépenses de fonctionnement général : ces dernières s'élèvent à 829 000 €. Elles intègrent notamment les dépenses d'électricité (140 000 €), le remboursement des services supports (ressources humaines, informatiques, marchés publics, etc.) au budget principal (164 000 €), les dépenses diverses prévues dans le cadre de l'exploitation du service (206 000 €).
- Les dépenses de personnel : 926 000 €. Le montant ainsi budgété intègre l'impact de la mise en place de l'organisation de direction du cycle de l'eau tel que présentée précédemment.
- Les contributions versées au SMEP pour les communes de Chasse-sur-Rhône et de Loire-sur-Rhône : 183 000 €.
- Le remboursement des frais financiers : 277 000 €. Vienne Condrieu Agglomération reprend en effet les emprunts souscrits par les collectivités pour le financement de la compétence eau potable.
- Les versements à l'agence de l'eau : 707 000 € au titre des versements des redevances pollution et modernisation. A cette dernière vient se rajouter la redevance versée à l'agence de l'eau au titre des prélèvements d'eau : 210 000 €. Cette contribution devrait diminuer à compter de l'année 2021 du fait du remplacement de la conduite « Bonna » qui va améliorer fortement le rendement du réseau de la ville de Vienne.
- Les admissions en non-valeur : 70 000 €.
- Les dégrèvements : 200 000 €.

10 -
L'INVESTISSEMENT

10.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

(Investissements réels, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette)

LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS

Budgets	Montants
Budget principal	14 461 000 €
Transports et déplacements	1 269 000 €
Immobilier d'entreprises	1 099 000 €
Zones économiques	510 000 €
Base de loisirs de Condrieu	30 000 €
Assainissement	3 156 000 €
Eau potable	1 546 000 €
Parc de stationnement Saint-Germain	252 000 €
TOTAL dépenses investissement	22 323 000 €

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants
▪ L'Economie et le tourisme	3 535 000 €
▪ L'aménagement et la rénovation urbaine	790 000 €
▪ Les transports et déplacements	1 269 000 €
▪ L'environnement et la gestion des déchets.....	1 935 000 €
▪ La voirie communautaire.....	5 454 000 €
▪ L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières.....	5 737 000 €
▪ Les équipements sportifs et les piscines.....	1 089 000 €
▪ La petite enfance et la téléalarme.....	618 000 €
▪ La politique de l'habitat.....	346 000 €
▪ La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.....	1 550 000 €
TOTAL dépenses investissement	22 323 000 €

10.2 – L'INVESTISSEMENT – LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2020

Le budget d'investissement de Vienne Condrieu Agglomération évolue significativement en 2020, compte tenu en particulier de la prise de compétence eau potable. Ainsi les crédits inscrits en 2020 atteignent 22 323 000 € contre 20 972 000 € dans le budget primitif 2019, tous budgets confondus. Une présentation détaillée par opérations figure dans les pages suivantes.

Comme chaque année, l'ensemble des domaines d'intervention est servi. On relève néanmoins **les points forts** suivants :

- **Sur l'économie et le tourisme** : les crédits de paiement proposés en 2020 portent pour l'essentiel sur l'aménagement de zones économiques (principalement la poursuite de la zone du Plateau à Trèves), sur l'immobilier d'entreprises avec la réhabilitation du site logistique embranché de St-Romain en Gal et l'acquisition des murs du restaurant de l'espace Saint-Germain. A cela s'ajoutent les premiers crédits de paiement pour la création du parking en ouvrage de l'espace Saint-Germain et l'extension de la halte fluviale, ainsi que la poursuite de l'opération maison du festival de Jazz. Il convient de noter également les premières inscriptions de crédits pour la mise en œuvre du schéma touristique, la poursuite de l'accompagnement des travaux de requalification urbaine de Vienne qui participent à l'attractivité touristique du territoire, ainsi que les travaux sur le théâtre antique nécessaires à la tenue du festival de jazz.
- **Sur l'aménagement du territoire** : une provision est proposée pour des interventions foncières qui préparent l'avenir sur divers sites et des crédits de paiements sont reconduits, en application des engagements conventionnels conclus avec EPORA, sur la reconversion du secteur Vienne Sévenne ou encore la rénovation urbaine de la Vallée de Gère.
- **Sur la voirie et les infrastructures** : le budget 2020 voit encore un effort soutenu pour accompagner les communes dans leurs opérations de requalification des espaces urbains et des centres villages. En même temps, nous poursuivons les actions pour l'aménagement des pistes cyclables et les équipements de sécurité liés au PDU. Par ailleurs, de nouveaux crédits sont ouverts pour la réhabilitation des ouvrages d'art communautaires (ponts) et le réaménagement du parking du collège de l'Isle.
- **Sur les réseaux d'eau pluviale et les actions pour maîtriser les eaux de ruissellement et les rivières** : l'accent est mis pour assurer la protection du territoire contre les risques d'inondation.
- **Sur les réseaux d'assainissement** : l'Agglo poursuit sa politique de modernisation des réseaux. A ce titre, l'année 2020 sera notamment marquée par d'importants crédits consacrés au raccordement de la commune des Côtes-d'Arey à la STEP de Vienne Sud, ainsi qu'à des travaux de renforcement du collecteur de Reventin-Vaugris en lien avec ce raccordement.
- **Sur les équipements relatifs à l'eau potable** : compte tenu de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020, les prévisions intègrent dans un nouveau budget annexe les investissements nécessaires à la poursuite des engagements pris par les communes et les syndicats.
- **Sur la petite enfance** : en plus des programmes annuels relatifs au maintien à niveau des structures existantes et au renouvellement des équipements, le BP 2020 prévoit la poursuite de l'aménagement de la crèche des Cèdres, afin d'accueillir en 2020 la halte-garderie et le RAM de l'Isle. Il intègre également des crédits pour l'étude et les premiers travaux du programme portant sur la climatisation et la qualité de l'air des EAJE.

- **Sur les équipements sportifs** : au-delà des programmes annuels de maintien à niveau, de nouveaux équipements sont proposés pour 2020 : mur d'escalade, panneaux électroniques, terrains de beach volley, etc. A noter toutefois que l'essentiel des crédits porte désormais sur le stade nautique de Saint-Romain en Gal dans le cadre du « plan piscine », avec le lancement des travaux.
- **Sur la gestion des déchets** : on retiendra la montée en puissance du déploiement des conteneurs enterrés, des travaux sur le quai de transfert de St-Alban et de la modernisation des déchèteries. Des efforts importants sont également prévus dans les programmes de renouvellement et d'acquisition de bacs de collecte et de composteurs, ainsi qu'en matière d'aménagement de points d'apport volontaire.
- **Sur la maintenance du patrimoine et l'administration générale** : outre les programmes annuels relatifs aux bâtiments et équipements techniques comme administratifs, avec par exemple l'acquisition d'un tracteur pour le service voirie, l'essentiel en 2020 porte sur le réaménagement et la mise en conformité du bâtiment Antarès. Des crédits sont également prévus pour la modernisation des réseaux et des outils de gestion informatiques.
- **Dans le domaine des transports** : l'opération « plateforme de mobilité territoriale » est désormais terminée et les principaux crédits portent sur le renouvellement du matériel roulant, en particulier l'acquisition de 2 nouveaux bus alimentés au gaz naturel véhicules, la poursuite de la mise en accessibilité des points d'arrêts et le programme d'action en faveur des modes doux de déplacement. Des crédits sont également mis en place pour la révision du PDU.

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

L'économie et le tourisme..... 3 535 000 €
(contre 3 152 000 € en 2019)

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques.....	510 000 €
- Les travaux et aménagements sur zones existantes.....	8 000 €
- Le pôle tertiaire Saint-Germain.....	25 000 €
- L'immobilier d'entreprises.....	1 099 000 €
- Le soutien au commerce.....	80 000 €
- L'accompagnement des opérations de requalification à vocation touristique à Vienne.....	100 000 €
- La mise en œuvre du schéma touristique.....	121 000 €
- Le tourisme et la signalétique autoroutière.....	70 000 €
- Le soutien au développement de l'hébergement touristique (dispositif régional).....	90 000 €
- Les aires de camping-cars.....	25 000 €
- Le renouvellement des équipements de l'office de tourisme.....	50 000 €
- La signalétique ViaRhôna.....	25 000 €
- L'extension de la halte fluviale.....	100 000 €
- La maison du jazz.....	900 000 €
- Les équipements de Jazz à Vienne.....	50 000 €
- La base de loisirs de Condrieu.....	30 000 €
- Le parking de l'espace Saint-Germain.....	252 000 €

L'aménagement et la rénovation urbaine..... 790 000 €
(contre 955 000 € en 2019)

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- Les réserves foncières	70 000 €
- Le portage foncier pour les communes (travaux de maintien à niveau).....	20 000 €
- L'aménagement de Vienne Sévenne (cf. convention Epora)	298 000 €
- Les PLU des communes (équilibré en recettes)	232 000 €
- Le NPNRU Vallée de Gère.....	170 000 €

Les transports..... 1 269 000 €
(contre 3 287 000 € en 2019)

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant et le maintien à niveau du réseau.....	924 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité.....	200 000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux.....	107 000 €
- La révision du PDU.....	35 000 €
- Les moyens informatiques du service.....	3 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'environnement et la gestion des déchets 1 935 000 €
(contre 1 908 000 € en 2019)

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau des matériels de collecte.....275 000 €
- Le renouvellement des bacs..... 190 000 €
- L'aménagement et la densification du réseau des points d'apport volontaire..... 157 000 €
- Le renouvellement des composteurs..... 50 000 €
- Le réaménagement et la modernisation des déchèteries.....175 000 €
- Les grosses réparations sur déchèteries.....50 000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés..... 585 000 €
- Les travaux de réaménagement du quai de transfert de Saint-Alban..... 410 000 €
- Les équipements techniques TEPOS..... 3 000 €
- Les actions du plan climat air énergie territorial.....40 000 €

La voirie communautaire et les infrastructures 5 454 000 €
(contre 6 050 000 € en 2019)

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie.....2 300 000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres.....1 900 000 €
- Les réfections de voiries dans les zones économiques..... 300 000 €
- Le renouvellement des véhicules et matériels du service voirie..... 44 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDU..... 300 000 €
- L'aménagement de pistes cyclables.....100 000 €
- La réhabilitation des ouvrages d'art communautaires.....300 000 €
- Les interventions diverses (dont parking collège de l'Isle).....150 000 €
- La modernisation de l'éclairage public (dont programme TEPCV des zones économiques)...50 000 €
- La participation à l'étude de la liaison Est-Nord..... 10 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières 5 737 000 €
(contre 2 395 000 € en 2019)

Les crédits proposés pour 2020 sont en forte hausse, en lien avec les nouveaux investissements relatifs à la prise de compétence eau potable et aux efforts nécessaires dans le domaine de l'assainissement. Ils se décomposent comme suit :

- Budget annexe assainissement..... 3 156 000 €
- Budget annexe eau potable..... 1 546 000 €
- Sur le budget principal, travaux et contribution réseaux eaux pluviales 835 000 €
- Sur le budget principal, travaux eaux de ruissellement et rivières..... 200 000 €

Les équipements sportifs 1 089 000 €
(contre 480 000 € en 2019)

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases.....266 000 €
- L'équipement et les travaux annuels pour les terrains de sports..... 27 000 €
- L'entretien et les aménagements du stand de tir de Reventin-Vaugris..... 30 000 €
- L'entretien du boudrome5 000 €
- Le maintien à niveau des équipements nautiques..... 61 000 €
- Le nouveau bassin au stade nautique de Saint-Romain-en-Gal..... 700 000 €

La petite enfance et la téléalarme 618 000 €
(contre 710 000 € en 2019)

L'année 2020 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Les travaux d'aménagements et de maintien à niveau des EAJE existants..... 140 000 €
- L'aménagement de la micro crèche Moidieu-Détourbe (solde)..... 5 000 €
- Le regroupement Les Cèdres / halte-garderie et RAM de l'Isle..... 300 000 €
- L'opération climatisation et qualité de l'air des EAJE..... 50 000 €
- Le programme annuel d'équipement du service téléalarme..... 123 000 €

10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'habitat 346 000 €
(contre 1 050 000 € en 2019)

Les crédits de paiement mis en place en 2020 se répartissent comme suit :

- La construction de logements sociaux (aides aux communes / bailleurs au titre du PLH)100 000 €
- La réhabilitation de logements sociaux (aides aux bailleurs au titre du PLH).....69 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH.....50 000 €
- Les aides à la rénovation bailleurs / propriétaires privés (PLH ex-CCRC).....17 000 €
- La suite de l'étude sur le futur PLH de l'Agglo..... 50 000 €
- Le programme annuel de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage.....60 000 €

La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale..... 1 550 000 €
(contre 985 000 € en 2019)

Il s'agit des opérations suivantes :

- Les travaux de mise à niveau sur locaux administratifs..... 200 000 €
- Le maintien à niveau des bâtiments et le renouvellement des équipements techniques
(dont acquisition d'un tracteur).....203 000 €
- Le réaménagement et la mise en conformité des locaux Antarès..... 300 000 €
- Les études et diagnostics sur la maintenance du patrimoine..... 30 000 €
- Le programme annuel équipements et mobilier..... 100 000 €
- Le fonds de concours aux Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois (réfection toiture).....10 000 €
- Le maintien à niveau des sentiers.....3 000 €
- Les petites interventions sur l'aérodrome de Reventin-Vaugris.....2 000 €
- L'informatique de Vienne Condrieu Agglomération.....257 000 €
- L'informatique des écoles.....168 000 €
- La modernisation des réseaux et des outils de gestion informatiques.....212 000 €
- Le renouvellement des outils de communication (site internet et banque d'images
du territoire).....35 000 €
- La signalétique du territoire..... 30 000 €

10.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présente comme suit pour les différents budgets en millions d'euros.

En M€	Budget principal	Transp.	Assaint	Immo. ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Eau potable	Parc station St Germain	TOTAL
Subventions participations	2,390		0,170	0,305					2,865
Cessions, avances, rembt d'avances	0,604				0,510			0,252	1,366
Récupération de la TVA	1,731	0,170							1,901
Autofinancement net	2,087	0,748	0,986	0,074		0,013	1,546		5,454
Emprunt	7,649	0,351	2,000	0,720		0,017			10,737
TOTAL	14,461	1,269	3,156	1,099	0,510	0,030	1,546	0,252	22,323

Commentaires :

- Le financement de l'investissement envisagé au BP 2020 conserve une structure bien équilibrée.
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets est limité à 10 737 000 €, soit 48% du financement des investissements. Cette part est légèrement inférieure à celle de 2019 (49%).
- Dans le budget principal, le recours à l'emprunt (7 649 000 €) est en baisse tant en valeur absolue qu'en proportion : il représente 53% du financement des investissements (contre 56% au BP 2019).
- On considère généralement que « l'autofinancement de l'investissement » est constitué de l'épargne nette + le produit des cessions + la récupération de la TVA.

Ainsi on constate que la part d'autofinancement évolue favorablement, puisqu'elle s'élève à 34,5 % du financement de l'investissement sur l'ensemble des budgets (hors eau potable), contre 33,3% en 2019. Il en est de même sur le seul budget principal, dont 30,6% de l'investissement est autofinancé en 2020 contre 27,2% en 2019.

11 - LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2020, la situation de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immo. entrep.	Assainisst	Base de loisirs	Eau potable	TOTAL
Encours de la dette au 1/1/2019	35 930 145 €	1 299 649 €	724 452 €	19 129 805 €	387 550 €		57 471 601 €
Encours de la dette au 1/1/2020	35 814 288 €	1 968 337 €	555 361 €	17 710 396 €	605 294 €	6 819 776 €	63 473 452 €
Encours à taux fixe 2020	24 511 182 €	1 303 337 €	127 695 €	9 315 552 €	605 294 €	6 192 018 €	42 055 078 €
Encours à taux variable 2020	11 303 106 €	665 000 €	427 666 €	8 394 844 €	0 €	627 758 €	21 418 374 €
Annuité 2019	4 006 238 €	157 386 €	184 423 €	1 797 970 €	85 309 €		6 231 326 €
Annuité 2020 (prévisionnelle)	4 402 000 €	163 000 €	186 000 €	1 954 000€	88 000 €	826 000 €	7 456 000 €
Taux d'intérêt moyen 2020	1,77%	1,30%	1,81%	2,47%	4,06%	3,79%	
Durée de remboursement (encours / épargne brute)	6 ans et 1 mois	2 ans et 1 mois	2 ans et 3 mois	7 ans et 8 mois	8 ans	3 ans et 3 mois	

Commentaires :

- Il convient de noter que la dette au 1^{er} janvier 2020 intègre la reprise des emprunts dans le cadre du transfert de la compétence eau potable, pour un montant de capital restant dû de 6 819 776 €.
- Ainsi l'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 63 473 452 € au 1^{er} janvier 2020, contre 57 471 601 € au 1^{er} janvier 2019. Toutefois, hors eau potable, Vienne Condrieu Agglomération s'est désendettée de près de 950 000 € en 2019, en remboursant plus de capital sur sa dette existante qu'elle n'aura contracté d'emprunts nouveaux.
- L'annuité prévisionnelle sera en hausse en 2020 compte tenu des prêts contractés en 2019 et des échéances des nouveaux emprunts eau potable.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste équilibrée entre les emprunts à taux fixe (66 % du total) et les emprunts à taux variable (34 % du total).
- Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,30 % à 4,06 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 6 ans et 1 mois pour la dette du budget principal (en légère baisse), et oscille entre 2 ans et 1 mois pour le budget transports et 8 ans pour le budget base de loisirs.
Cette durée reste donc bien en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au budget primitif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du BP 2020.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11 146 300 €	TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT.....	11 146 200 €
1. Les dépenses d'exploitation du Service gestion des déchets.....	7 266 000 €	1. Les recettes d'exploitation du service.....	1 545 000 €
Locaux St Alban et autre dépenses.....	17 000 €	Redevance spéciale et tickets de déchèteries	417 000 €
Marchés de collecte OM à l'entreprise	1 200 000 €	Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	315 000 €
Marchés de collecte sélective à l'entreprise	457 000 €	Participation des éco organismes	813 000 €
Points d'apports volontaires Verre	126 000 €		
Points d'apports volontaires emballages	205 000 €		
Contrat OM marché de Vienne	60 000 €		
Collecte cartons des professionnels	7 000 €		
Points d'apports volontaires Papiers	53 000 €		
Porte à porte emballage	202 000 €		
Déchèteries	1 970 000 €		
CET post exploitation	108 000 €		
Traitement OM	2 526 000 €		
Contrats entretien des bacs et PAV	110 000 €		
Véhicules de collecte : carburant et entretien	225 000 €		
2. Les dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....	35 400 €	2. Produit de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.....	9 588 000 €
La communication sur le tri	21 400 €		
La gestion des véhicules de service	14 000 €		
3. Les dépenses relatives aux ressources humaines.....	2 150 700 €		
4. Les dépenses d'administration générale affectées à la gestion des déchets	300 500 €		
5. Les intérêts de la dette.....	18 000 €		
Ex ViennAgglo	6 000 €		
Ex Syvrom	12 000 €		
6. La Dotation aux amortissements.....	593 181 €	3. Reprise sur subvention.....	13 200 €
Ex ViennAgglo	495 631 €	Ex Syvrom	7300
Ex Syvrom	97 550 €	Ex CCRC	5900
7. Virement à la section d'investissement.....	782 519 €		

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe) (suite)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	2 035 200 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2 035 200 €
1. Les Opérations d'investissement sur le service de collecte.....	1 672 000 €	1. Produit du FC-TVA.....	310 000 €
opé			
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	275 000 €		
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement de bacs déc	190 000 €		
39 Progr annuel - aménagemt points apports volontaires	157 000 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteu	50 000 €		
121 Déploiement de conteneurs enterrés	585 000 €		
181 Site quai de transfert St Alban	410 000 €		
182 CET post exploitation	0 €		
78 Equipements informatiques (SIT)	5 000 €		
2. Les investissements concernant les déchèteries.....	225 000 €	2. Virement de la section de fonctionnement.....	782 519 €
41 Prog annuel grosses réparations et équipements déchète	50 000 €		
123 Opération de réaménagement et modernisation	175 000 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....	125 000 €	3. Emprunt (affecté en 2020).....	349 500 €
Ex ViennAgglo	37 000 €		
Ex Syvrom	88 000 €		
4. Reprise sur subvention.....	13 200 €	4. La dotation aux amortissements.....	593 181 €

En 2020, le budget de la gestion des déchets est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à :

- 11 146 300 € en fonctionnement
- 2 035 200 € en investissement

Le financement de la gestion des déchets est assuré par ses ressources propres et ne nécessite pas de participation du budget général.

L'investissement est financé par l'autofinancement (fonds de compensation de la TVA, amortissement et virement) pour un montant de 1 685 700 € et une inscription d'emprunt à hauteur de 349 500 €.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

Comme indiqué en page 19, la compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 18 octobre 2019, dont le rapport a été approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les crédits dédiés au budget du service commun sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération en 2018 et 2019.

Les dépenses prévues pour 2020 se présentent comme suit :

Personnel permanent (masse salariale)	234 000 €
Personnel vacataire	6 000 €
Budget activités	46 000 €
Communication	5 000 €
Hébergement + maintenance logiciel	1 540 €
Téléphone fixe MSP	600 €
Téléphones mobiles (y compris PIA Ampuis)	240 €
Accès internet MSP	240 €
Photocopieurs MSP	580 €
Locaux MSP : fluides	2 000 €
Locaux MSP : maintenance	4 700 €
Véhicule : carburant	1 000 €
Véhicule : entretien	1 000 €
Sous-total dépenses directes jeunesse	302 900 €
Matériel informatique : amortissement	2 200 €
Locaux MSP : entretien	6 300 €
Véhicule : assurance	500 €
Véhicule : amortissement	1 800 €
Assurance du personnel	3 900 €
Formation	1 360 €
Frais de déplacement	400 €
Politique sociale : adhésion au CNAS	1 200 €
Politique sociale : chèques vacances et chèques cadeaux	1 200 €
Politique sociale : chèques déjeuner	1 550 €
Politique sociale : subvention amicale personnel	580 €
Médecine du travail	550 €
Annonces et insertions	240 €
Réceptions et cadeaux	120 €
Sous-total dépenses ventilées	21 900 €
Total dépenses	324 800 €

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE (suite)

Au sein des dépenses directes du service commun :

- Les charges de personnel portent sur effectif de 8 personnes représentant 6,2 équivalents temps plein.
- Le budget activités est constitué des moyens dédiés aux Anim'jeunes comprenant le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, etc. (33 800 €), les frais de transport (11 000 €) et les moyens généraux (9 200 €).
- Les autres dépenses directes portent sur la communication et les moyens matériels de fonctionnement du service.

Les dépenses ventilées correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT.

Les recettes prévues pour 2020 se présentent comme suit :

Participations familles	20 000 €
Subventions CAF	75 000 €
Sous-total recettes directes jeunesse	95 000 €
Indemnités journalières	3 200 €
Assurance du personnel	1 000 €
Sous-total recettes ventilées	4 200 €
Dotation de base Vienne Condrieu Agglo	225 600 €
Total recettes	324 800 €

Comme pour les dépenses, il convient de distinguer les recettes directes et celles dont une proportion seulement est affectée au service commun.

Les recettes directes comprennent les subventions de la CAF au titre de la PSU, du contrat enfance et du dispositif fonds publics et territoire et les participations des familles aux activités.

Quant aux recettes ventilées, elles portent sur des remboursements au titre des frais de personnel.

La dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse ». Ce montant a été fixé au moment de la restitution de la compétence aux communes et ne pourra donc pas varier dans l'avenir. Par conséquent, les communes seront amenées à couvrir par des participations complémentaires l'accroissement éventuel du coût du service.